



Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil

à l'appui

d'un projet de décret portant octroi d'un crédit-cadre de 900.000 francs pour les actions et manifestations qui marqueront le bicentenaire de l'entrée du canton de Neuchâtel dans la Confédération en 2014

(Du 28 janvier 2013)

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

RÉSUMÉ

Le 12 septembre 1814, la Confédération a accepté l'Etat de Neuchâtel comme 21^e canton suisse. L'horizon des 200 ans de cette date historique est donc proche et le Conseil d'Etat a souhaité mettre en œuvre différentes actions et manifestations permettant de commémorer cet événement avec la population, les cantons et la Confédération, ceci notamment au travers d'un vaste appel à projets.

Il s'agit de saisir l'opportunité de renforcer la cohésion cantonale et de se questionner sur les rapports passés et présents de notre canton avec la Suisse.

Dans cette perspective, le Conseil d'Etat propose à votre Autorité d'adopter un crédit-cadre de 900.000 francs destiné à financer une partie des festivités. Il s'agit d'un montant maximum. Celui-ci permettra la création et le financement d'un programme ambitieux, sans pour autant entrer dans la démesure. En comparaison, les cantons du Valais et de Genève, également entrés dans la Confédération à la même date que le canton de Neuchâtel, prévoient, pour le premier, un budget d'environ 12 millions réparti sur 12 mois, et, pour le second, un budget largement plus élevé que celui de notre canton (chiffres encore confidentiels), réparti sur 18 mois.

Pour des raisons de planification et d'information, le Conseil d'Etat a préféré vous présenter un rapport avant de lancer l'appel à projets, celui-ci devant débiter dès l'adoption par votre Autorité du crédit-cadre.

1. INTRODUCTION

1.1. Date de la commémoration

Le 12 septembre 1814, la Diète fédérale réunie à Zurich admet la principauté de Neuchâtel dans la Confédération suisse, comme 21^e canton, en même temps que les cantons du Valais (20^e) et de Genève (22^e).

Il faut ici rappeler que les actes de réunion proprement dits de ces cantons ont été signés ultérieurement, soit les 19 mai 1815 (Neuchâtel et Genève) et 4 août 1815 (Valais), la signature du Pacte fédéral du 7 août 1815 entérinant définitivement ces admissions.

Les cantons de Genève et du Valais, dans leurs traditions, mettent l'accent sur les dates de mai et août 1815. C'est la raison pour laquelle ils marqueront le bicentenaire de leur admission de manière un peu différente du canton de Neuchâtel, puisque Genève fêtera son bicentenaire du 31 décembre 2013 au 19 mai 2015 et le Valais durant toute l'année 2015.

Dans le canton de Neuchâtel, depuis le 19^e siècle, c'est la date du 12 septembre qui a marqué les esprits de la population. Dès les années 1820, alors que dans d'autres cantons la contestation monte contre les régimes oligarchiques en place, le lien entre Neuchâtel et la Suisse devient synonyme de démocratie et d'opposition au régime royaliste en place à Neuchâtel; la date du 12 septembre est, de plus en plus, utilisée pour manifester le désir d'un régime politique plus libéral. Cette évolution culmine en 1831: c'est en effet dans le cadre des banquets tenus en septembre 1831 pour fêter l'admission dans la Confédération que s'organise la tentative de renversement par la force du régime royaliste, menée par Alphonse Bourquin, chef des troupes révolutionnaires qui, le 13 septembre 1831, s'emparent du château de Neuchâtel.

Dès lors, le 12 septembre devint une date très sensible dans le calendrier neuchâtelois, sous des formes parfois déguisées. C'est ainsi que les habitants du Val-de-Travers, dès les années 1840 au moins, manifestent leur attachement à la Suisse et leur opposition au régime sous une forme déguisée, en organisant le 12 septembre de chaque année la Fête des Fontaines. Cette tradition existe toujours dans les villages de Môtiers et Buttes et elle a été récemment inscrite dans la liste nationale des traditions vivantes.

Inversément, le régime royaliste tenta d'interdire toute célébration du 12 septembre, au point de publier, le 29 août 1836, un "arrêté interdisant certaines manifestations pour l'époque du 12 septembre de chaque année". Cet arrêté stipule que:

"Toute marque de réjouissance au retour du 12 septembre étant incompatible avec l'ordre public, depuis que cette époque a été signalée, il y a cinq ans, par un acte dont il importe d'effacer le souvenir, le Conseil d'Etat renouvelle une fois pour toutes la défense qu'il a fait jusques ici publier d'année en année, interdisant pour l'avenir aussi bien que pour l'année présente, pour la dite époque du 12 septembre, et sous les peines que des actes séditieux peuvent faire encourir à leurs auteurs, toutes réunions publiques, tous tiraillemens, tous feux, et généralement toutes démonstrations de nature à troubler l'ordre et à compromettre la tranquillité (...)."

Le 1^{er} mars de chaque année, notre République commémore la date de l'instauration du régime républicain en 1848; en 2014, deux cent ans plus tard, il convient de redonner à la date du 12 septembre 1814 la place qui est la sienne: celle du premier acte de l'instauration de la démocratie dans notre canton.

Fêter le bicentenaire, ce doit, donc, être l'occasion d'être fiers et reconnaissants envers ceux et celles qui sont venus avant nous, à qui nous devons les institutions démocratiques qui sont les nôtres. Cela doit nous permettre de nous interroger sur les défis qui se posent à notre canton aujourd'hui et encore sur les liens qui nous unissent à la Confédération.

1.2. Commémorations précédentes

L'anniversaire de l'entrée du canton de Neuchâtel dans la Confédération suisse a été fêté, notamment à l'occasion des 150^e et 175^e anniversaires.

50^e, 100^e, 125^e et 150^e anniversaires de l'entrée du canton de Neuchâtel dans la Confédération

La date du 12 septembre 1814 a été passée pratiquement sous silence par les autorités en place jusqu'au 175^e anniversaire, en 1989.

En 1864 (50^e), les Neuchâtelois étaient encore trop affectés par les événements contre-révolutionnaires de 1856 pour songer à célébrer les liens avec la Suisse.

L'année 1914, année du 100^e anniversaire, et celle de 1939, année du 125^e anniversaire, coïncident avec les I^{ère} et II^e guerres mondiales. Il n'était dès lors pas imaginable de songer à organiser ce type de festivités.

En 1964, on fit en quelque sorte concorder le 150^e avec la journée cantonale de l'Exposition nationale. On octroya cependant un crédit de 75.000 francs pour la publication de l'ouvrage "Neuchâtel et la Suisse" (édité par la chancellerie d'Etat en 1969 seulement), ainsi que pour la commande d'une cantate. Ces décisions donnaient suite à une prise d'armes politique initiée par un député qui s'indignait à l'idée de fêter une telle date, imparfaite et impure selon lui, estimant que les Neuchâtelois de 1814 à 1848 se sentaient double nationaux et n'avaient pas encore un réel sentiment d'appartenance à la Suisse. Il demanda donc de n'en faire qu'un rappel culturel et historique et non un prétexte à des libations populaires. Il fut suivi par le Grand Conseil et c'est pourquoi il n'y eut pas de manifestation officielle de cet anniversaire.

175^e anniversaire de l'entrée du canton de Neuchâtel dans la Confédération

Il faut donc attendre 1989 et le 175^e anniversaire pour assister à la première commémoration officielle et visible de l'entrée du canton de Neuchâtel dans la Confédération.

Le gouvernement avait souhaité rappeler l'Histoire, les Neuchâtelois étant fiers d'être Suisses. Il s'agissait également de favoriser une réflexion sur la situation de l'époque du canton face à la Suisse notamment et, finalement, de scruter l'avenir.

Le président du Conseil d'Etat, M. Jean Cavadini, profitera de ce podium pour rappeler à la Suisse l'existence de Neuchâtel, estimant le canton quelque peu délaissé par la politique fédérale pas toujours solidaire vis-à-vis d'un petit canton comme Neuchâtel et relevant les points litigieux du moment, notamment la politique routière, les liaisons ferroviaires et les télécommunications.

Les festivités ont été voulues sans trop de faste, mais dignes de l'événement, se déroulant essentiellement le 12 septembre 1989. Les invités officiels des cantons et de la Confédération (environ 350 personnes) ont ainsi pu assister à une session extraordinaire du Grand Conseil, puis à un feu d'artifice tiré sur le lac de Neuchâtel à l'intention de la population. Un même feu illumina le ciel des Montagnes neuchâteloises, tiré depuis l'aéroport des Eplatures où se tenait une fête organisée conjointement par les Villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle. A noter que le personnel administratif avait eu congé l'après-midi du 12 septembre et que les bâtiments de l'Etat avaient été pavés. Les communes avaient également été encouragées à se parer des couleurs suisses et neuchâteloises.

Le dernier acte avait une portée plus politique et nationale. Il a consisté à inviter les représentants des Chambres fédérales à un repas dans un restaurant renommé de Berne. Le but était de resserrer les liens confédéraux, tout en se faisant mieux connaître. Le président de la Confédération, le vice-président et le conseiller fédéral René Felber se retrouvèrent ainsi aux côtés de la délégation neuchâteloise composée du gouvernement in corpore, du bureau du Grand Conseil, des parlementaires fédéraux et des présidents

des chefs-lieux des six districts du canton. Au total, 170 personnes ont pris part à cette soirée.

Deux objets subsistent du 175^e anniversaire de 1814:

- une brochure historique, "12 septembre 1814... et Neuchâtel devint suisse", rédigée par M. Jean-Pierre Jelmini. Elle sera essentiellement destinée aux écoliers du canton.
- la sculpture "Evasion" d'André Ramseyer, inaugurée le 5 octobre 1990 et sise actuellement encore dans la cour du Château de Neuchâtel. Un film a suivi la création de l'œuvre, montrant le sculpteur au travail. Cette sculpture a été offerte par les cantons suisses.

Aucun budget n'avait été déterminé à l'avance pour les manifestations. Au final, le coût de ces dernières s'est élevé à 190.000 francs.

2. OBJECTIFS

Les objectifs fixés des festivités du bicentenaire de 2014 résultent de différents constats et considérations. Ainsi:

- Le sens à donner à la commémoration a été au centre des réflexions d'un groupe de quelques personnes, réunies sous la dénomination de "Conseil scientifique". Il était formé de MM. Didier Berberat, conseiller aux Etats, Laurent Favre, conseiller national, François Hainard, professeur de sociologie, Lionel Bartolini, archiviste cantonal et Thierry Christ, historien. Ont ainsi été évoquées tant l'histoire spécifique du canton de Neuchâtel, avec son double statut d'appartenance prussienne et de canton suisse, que sa "suissitude ou suissité" dans son rapport avec la Suisse et sa présence à Berne, tant passée que présente.
- La date principale que l'on retient concernant l'histoire du pays de Neuchâtel est en général celle du 1^{er} mars 1848, date d'accession au statut de République et Canton. Preuve en est, il s'agit du jour férié cantonal officiel, rehaussé par la devenue traditionnelle "Marche du 1^{er} Mars".
Le propos du Bicentenaire 2014 est donc de redonner ses lettres de noblesse à une autre date, celle du 12 septembre 1814, date de l'entrée du canton dans la Confédération. Cette étape a finalisé des siècles d'alliances et de combourgeoisies établies avec d'autres régions déjà suisses, quand bien même le canton gardera son statut de principauté prussienne jusqu'en 1848.
- L'occasion est ainsi donnée de se retourner pour évaluer le chemin parcouru en deux siècles et de considérer le présent et l'avenir de ce lien: quels étaient les intentions de nos aînés en demandant leur adhésion à la Suisse ? Leurs attentes ont-elles été récompensées ? Quels ont été les apports non seulement de la Suisse envers Neuchâtel, mais l'inverse également ? Quels sont les liens actuels et futurs ? La population se sent-elle plus neuchâteloise que suisse, voire européenne ? Quelles sont ou ont été les incidences dans le quotidien des Neuchâtelois de cette appartenance à la Suisse ? Voici quelques-unes des questions auxquelles le Bicentenaire 2014 pourrait répondre.

Mais il s'agira de savoir les transcrire dans le présent, dans la société actuelle, afin que tout un chacun puisse y trouver du plaisir. Tâchons de susciter l'intérêt du plus grand nombre à (re)découvrir non seulement l'histoire du canton de Neuchâtel, mais aussi les relations entretenues tant au passé qu'au présent et au futur, avec les autres cantons et la Confédération. Saurons-nous toucher tant les spécialistes que le

grand public ? Les jeunes que les aînés ? Les populations étrangères établies dans notre canton que les Neuchâtelois de souche ?

- L'histoire semble souvent rébarbative, cela nécessitera de relever le défi pour la rendre intéressante, en tissant un fil entre passé et présent, en favorisant les débats sous différentes formes, en réinventant l'avenir et les relations avec la Suisse dans son ensemble, en prenant du recul sur l'aujourd'hui, en cherchant à redonner la place du canton de Neuchâtel au sein de la Suisse comme il a su le faire par le passé.
- Le Conseil scientifique s'est également interrogé sur les raisons d'une commémoration. Le fait de fêter un événement historique tel que celui mis en exergue aujourd'hui correspond en tous points aux composantes d'une commémoration, identiques dans la plupart des nations: il s'agit d'un acte solennel, volontaire, tendant à être une mémoire des mémoires. L'événement passé est l'acte fondateur de la fête, qui doit mobiliser et rassembler la population. La commémoration permet d'affirmer une identité, de maintenir une cohésion entre les différents acteurs sociaux et politiques et donc de renvoyer à une mémoire collective. Elle doit cependant être festive, car la fête joue un rôle dynamique dans une société. Elle confirme et consolide l'identité et le sentiment d'appartenance à la même nation.

En résumé, ce sont là quelques-uns des objectifs que les Autorités neuchâteloises souhaitent atteindre, tout en proposant un esprit de fête, d'amitié et de rencontre.

3. ORGANISATION

La chancellerie d'Etat s'est vu confier la préparation et l'organisation des festivités qui marqueront ce Bicentenaire 2014. L'organisation du Bicentenaire repose, aujourd'hui, sur un comité de pilotage, une cheffe de projet et une association. D'autres organes seront créés dès la décision de votre Autorité connue. Ce sera particulièrement le cas d'un jury et d'un comité d'honneur.

3.1. Comité de pilotage

Le comité de pilotage travaille sous l'égide du Conseil d'Etat, et plus particulièrement, de sa présidence. Il a pour mission de superviser les travaux d'organisation du Bicentenaire. Il a été mis sur pied au sein de l'administration cantonale et est présidé par la chancelière d'Etat. En sont membres, la cheffe du service des affaires culturelles, la chargée de communication de l'Etat et le secrétaire général de la chancellerie d'Etat.

Le comité de pilotage s'appuie sur une cheffe de projet en la personne de Mme Dominique Guyot. Celle-ci a pour missions d'assurer la coordination et le suivi des travaux. Elle a été engagée sur la base d'un contrat à durée déterminée à raison de 25% d'octobre à décembre 2012, puis à 50% de janvier 2013 à octobre 2014.

3.2. Association "Neuchâtel Bicentenaire 2014"

L'association "Neuchâtel Bicentenaire 2014" est en passe d'être créée. Elle sera présidée par le conseiller national Laurent Favre. Elle aura pour buts de soutenir la réalisation des manifestations et actions organisées dans le cadre du Bicentenaire et de récolter des fonds destinés à financer lesdites manifestations.

Celle-ci devra donc permettre par l'action de ses membres de récolter des fonds en vue de la réalisation du programme. L'apport de la Loterie suisse romande et de sponsors privés pourra, sans aucun doute, donner aux manifestations l'ampleur que mérite cet événement.

3.3. Comité d'honneur

Un comité d'honneur sera formé de personnalités neuchâteloises à même de porter haut les couleurs du canton de Neuchâtel et de la Confédération tout au long de l'année 2014 et, surtout, lors des différentes manifestations du Bicentenaire.

4. CONCEPT DU BICENTENAIRE 2014

4.1. Dates des manifestations

Afin de respecter le choix des autorités précédentes et sur la base des avis de toutes les parties prenantes dans l'organisation du Bicentenaire, il a été décidé de concentrer les festivités autour de la date du 12 septembre. Elles se répartiront comme suit:

- **Vendredi 12 septembre:** journée officielle dans le canton, avec des invités issus des cantons et de la Confédération. Elle sera ouverte à la population.
- **Samedi 13 et dimanche 14 septembre:** festivités populaires dans le canton.
- **Mardi 16 septembre:** une présence commune aux trois cantons jubilaires, à savoir Genève, Valais et Neuchâtel, devrait être mise sur pied à Berne, au Palais fédéral, durant la session d'automne 2014. Cette date a été privilégiée par le canton de Neuchâtel et doit encore être validée.

La concentration des manifestations sur quatre jours a été préférée à un programme plus large par souci de lisibilité de l'événement, de communication, de budget et afin de ne pas essouffler l'intérêt de la population.

4.2. Mise en œuvre

A l'instar des cantons du Valais et de Genève, un appel à projets sera lancé dès l'adoption par votre Autorité du crédit-cadre, afin de donner la possibilité à chacun, particuliers, professionnels, associations, entreprises et collectivités publiques de s'investir dans les festivités.

Dans ce cadre-là, les cercles scolaires, les régions et les communes seront sollicités pour participer à l'appel à projets. C'est en effet par ces biais précieux que la population est la plus à même d'être touchée. Ce sont les liens les plus concrets tant au sein de la famille que dans la vie quotidienne. Nous formulons de grands espoirs pour que des projets émanent de ces différentes instances.

Concrètement, les projets devront être conçus pour l'occasion et s'intégrer dans le cadre des dates fixées. Ils bénéficieront d'un financement total ou partiel, sous réserve des moyens qui seront alloués par votre Autorité, ainsi que d'un appui logistique et de promotion. Toutes les options sont ouvertes en ce qui concerne le type de projet: création éphémère ou permanente, œuvre musicale, spectacle, projet pédagogique, conférence, débat, événement sportif, etc.

Les thèmes principaux servant de base de réflexion pour les personnes ou groupes qui soumettront un projet devraient être, par exemple : cohésion, rencontre, identité, Suisse, passé-présent-avenir, générations, ouverture, innovation.

Un jury d'au moins sept membres sera formé (dont une personnalité non neuchâteloise et un représentant de la presse). Il lui appartiendra de choisir parmi les projets qui lui auront été soumis lesquels seront réalisés pour commémorer le Bicentenaire.

Dans l'idéal, les festivités devraient se répartir de manière équitable sur le territoire cantonal et s'adresser à l'ensemble de la population afin de favoriser la cohésion cantonale et les échanges, avec pour toile de fond l'objet historique célébré.

Par ailleurs, ce n'est que sur la base de l'appel à projets qu'il restera une empreinte ou non du Bicentenaire 2014 ou qu'un projet véritablement innovant fera trace dans les mémoires. La porte est ainsi grande ouverte aux idées les plus folles!

4.3. Communication

Un logo, ainsi qu'un site Internet – www.bicentenaire2014.ch - ont été développés à l'interne de l'Etat.

Par ailleurs, un plan de communication sera mis en place pour faire la promotion des événements et manifestations retenus dans le cadre de l'appel à projets. Les actions "communication" comprendront notamment la tenue de conférences de presse, la diffusion de communiqués de presse, la création de documents tels que flyers, programmes, affiches, annonces, etc.

5. BUDGET ET FINANCEMENT

Le fait de vouloir impliquer largement la population aux festivités a des incidences financières importantes. C'est pourquoi ce budget se veut ambitieux, sans pour autant entrer dans la démesure.

Le budget établi fixe un total de charges à 1,8 million de francs, réparti à raison de 900.000 francs pour l'Etat de Neuchâtel, et une participation similaire espérée provenant de la Loterie romande et de sponsors privés.

Les dépenses liées aux différentes actions et manifestations destinées à la commémoration sont les suivantes:

Programme (appel à projets)	1.500.000.-
Communication	130.000.-
Salaire et frais administratifs	120.000.-
Réserve	50.000.-
Total des dépenses	1.800.000.-

Le plan de financement est le suivant :

Participation de l'Etat	900.000.-
Loterie romande et sponsors privés	900.000.-
Total des recettes	1.800.000.-

Cette fourchette budgétaire a été déterminée sur l'exemple de budgets d'événements passés tels que:

- 150^e anniversaire de la République neuchâteloise en 1998 :

Le budget du 150^e s'est élevé à 3,614 millions dont 1,9 million (crédit-cadre) alloué par l'Etat par le biais d'un décret adopté par le Grand Conseil. La Loterie romande avait

décidé, avant le Grand Conseil, de soutenir les futures manifestations par un montant de 1,2 million. Le solde avait été pris en charge par des sponsors privés et des recettes.

- Millénaire de la Ville de Neuchâtel en 2011:

L'ensemble des dépenses a atteint 3.546.944 francs, dont une somme globale de 2,1 millions à charge de la Ville (y.c. un crédit d'investissement de 1.080.000 francs). L'Association du Millénaire a, pour sa part, réussi à réunir la somme de 1,4 million de francs de sponsoring, y.c. 560.000 francs provenant de la Loterie romande.

L'engagement de la Loterie romande pour le Bicentenaire 2014 n'est pas encore défini. Il dépendra de son intérêt pour cet événement et de la décision de votre Autorité. Toutefois, un montant de 700.000 francs est espéré sur la base des engagements pris par cette institution pour l'organisation de tels événements par le passé.

Dans le cadre du rapport aux comptes 2012, qui est soumis au Grand Conseil lors de la session du 9 avril 2013, le Conseil d'Etat propose la création d'une réserve d'un montant de 900.000 francs pour les charges du bicentenaire. Il s'agit d'un montant maximum qui sera réparti sur deux ans.

Pour information, le budget annoncé par l'Etat du Valais pour leur Bicentenaire s'élève à 12 millions. Le canton de Genève n'a pas encore annoncé de chiffre, mais au vu des premiers contacts, celui-ci sera largement supérieur à celui du canton de Neuchâtel. Finalement, dans un passé récent, le canton de Vaud a consacré plus de 4 millions pour l'organisation de son 200^e en 2003.

6. CONSÉQUENCES SUR LE PERSONNEL DE L'ÉTAT

Le projet est sans conséquence sur le personnel de l'Etat à moyen et long terme, dans la mesure où la seule ressource supplémentaire, soit la cheffe de projet, est engagée sous la forme d'un contrat de durée déterminée.

7. CONSÉQUENCES FINANCIÈRES ET REDRESSEMENT DES FINANCES

Les conséquences financières pour l'Etat sont mentionnées ci-dessus. Pour les communes, elles sont nulles, à l'exception de celles qui soutiendront des projets de manifestations.

8. RÉFORME DE L'ETAT

Le projet est sans incidence sur la réforme de l'Etat.

9. VOTE DU GRAND CONSEIL

Le vote à la majorité simple est requis.

10. CONCLUSIONS

Les commémorations d'événements historiques ont lieu depuis très longtemps. Elles sont l'occasion de rassembler l'ensemble de la population autour de valeurs communes, de vivre des moments de partage et d'union. Dans le cas présent, un regard sur nos relations avec la Suisse, tant passées qu'à venir, sont aussi à mettre en exergue. C'est pourquoi il nous semble justifié d'organiser les festivités du Bicentenaire de l'entrée du canton de Neuchâtel dans la Confédération.

Nous espérons que les informations qui vous ont été données dans le présent rapport sauront vous convaincre que nous mettons tout en œuvre afin que les manifestations prévues pour marquer le Bicentenaire de l'entrée de la République et Canton de Neuchâtel dans la Confédération soient réussies.

En conséquence, nous vous remercions de bien vouloir prendre acte du présent rapport et d'approuver le décret proposé ci-après.

Veillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 28 janvier 2013

Au nom du Conseil d'Etat:

Le président,
P. GNAEGI

La chancelière,
S. DESPLAND

Décret
portant octroi d'un crédit-cadre de 900.000 francs pour les actions et
manifestations qui marqueront le bicentenaire de l'entrée du canton de Neuchâtel
dans la Confédération en 2014

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,
sur la proposition du Conseil d'Etat du 28 janvier 2013,
décète:

Article premier ¹Le Conseil d'Etat est autorisé à engager des dépenses pour un montant maximum de 900'000.- francs pour les actions et manifestations qui marqueront le bicentenaire de l'entrée du canton de Neuchâtel dans la Confédération en 2014.

²Les dépenses figureront dans le budget de fonctionnement dans le centre financier du Conseil d'Etat.

Art. 2 ¹Le présent décret est soumis au référendum facultatif.

²Le Conseil d'Etat pourvoit, s'il y a lieu, à sa promulgation et à son exécution.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil:

Le président,

Les secrétaires,